

POLITIQUE
DE SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



POLITIQUE
DE SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE





MESSAGE DE LA PREMIÈRE MINISTRE

La souveraineté alimentaire est un concept partagé par de plus en plus de peuples et de nations. Le Québec s'inscrit dans cette tendance observée dans le monde. La Politique de souveraineté alimentaire que mettra en avant le gouvernement du Québec vise d'abord et avant tout à développer l'industrie bioalimentaire du Québec, et à satisfaire les besoins et les préoccupations des Québécois face à leurs aliments.

Avec les vastes ressources dont dispose le Québec, qu'il s'agisse de ses terres agricoles, de son eau, de son énergie renouvelable, de son vaste territoire ou encore de son savoir-faire remarquable, nous sommes capables d'accroître la proportion d'aliments produits chez nous dans l'assiette des Québécois.

Le gouvernement du Québec prendra tous les moyens nécessaires pour agir et mobiliser ses partenaires. Les producteurs agricoles, les pêcheurs, les entreprises de transformation alimentaire, les distributeurs, les détaillants, les restaurateurs, les acteurs institutionnels et publics, tous seront mis à contribution pour offrir et rendre accessibles aux Québécois des aliments sains, savoureux, diversifiés, à juste prix et répondant à un haut standard de qualité, reconnu ici et ailleurs dans le monde.

Préserver notre garde-manger collectif et développer notre vaste territoire sont des enjeux stratégiques majeurs pour l'avenir du Québec, ainsi qu'un devoir envers les générations futures. Le territoire agricole doit donc être reconnu comme étant une véritable richesse naturelle. À ce titre, il doit être mis en valeur partout au Québec, que ce soit dans les régions ou à proximité des grands centres urbains. Il en va de même pour notre territoire côtier et pour nos pêcheries. De la terre et de la mer jusque dans nos assiettes, l'activité bioalimentaire au Québec est toujours plus respectueuse de l'environnement, du bien-être animal et des principes de développement durable les plus exemplaires.

PRÉSERVER NOTRE GARDE-MANGER COLLECTIF ET DÉVELOPPER NOTRE VASTE TERRITOIRE SONT DES ENJEUX STRATÉGIQUES MAJEURS POUR L'AVENIR DU QUÉBEC, AINSI QU'UN DEVOIR ENVERS LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Pour le gouvernement, la Politique de souveraineté alimentaire est un élément à part entière d'une vision économique complète. Les agriculteurs et les pêcheurs se trouvent à sa base; ils doivent retirer de leur travail une rémunération qui leur permette d'en vivre dignement et qui soit conforme aux aspirations de la relève. Quant aux entreprises de transformation alimentaire, elles ajoutent de la valeur à nos produits et créent des emplois dans les régions du Québec; elles doivent pouvoir compter sur un approvisionnement constant en matières premières de grande qualité, sur une main-d'œuvre compétente ainsi que sur un accès privilégié aux tablettes des distributeurs et des détaillants, dans les régions comme dans les centres urbains. Nos chefs se démarquent par leur créativité et leur audace; il faut qu'ils continuent de s'appuyer sur des produits développés avec passion et savoir-faire, tout en tissant des liens toujours plus étroits avec celles et ceux qui les leur fournissent.

Le gouvernement sera au rendez-vous pour encourager l'innovation, susciter l'investissement, soutenir la relève et faciliter l'accès à des leviers de financement adaptés aux besoins.

Que ce soit à l'épicerie, au restaurant ou dans les foyers québécois, les aliments produits au Québec doivent être élevés au rang de fleurons de notre économie et d'emblèmes de notre identité. Notre industrie possède toutes les qualités pour y arriver. Avec notre Politique de souveraineté alimentaire, c'est ce que nous visons: que manger québécois soit non seulement un gage de sécurité et de qualité, mais aussi une source de fierté.



Pauline Marois





MESSAGE DU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Le secteur bioalimentaire est hautement stratégique pour le Québec. Non seulement il est à la base de l'alimentation et de la bonne santé de la population, mais il représente aussi un levier important pour notre avenir collectif, et ce, sur tous les plans : économique, social et environnemental. Des centaines de milliers de travailleurs, dans toutes les régions du Québec, dépendent de la vigueur économique du bioalimentaire.

La passion et la créativité de ses artisans ainsi que le dynamisme et les richesses de chacune de nos régions ont permis à ce secteur d'occuper une place prépondérante dans notre société. Nos produits alimentaires nous ressemblent et c'est ce qui fait leur charme et leur attrait. C'est ce qui leur permet, avec leur couleur particulière teintée de notre nordicité, de séduire de plus en plus de consommateurs, que ce soit ici ou ailleurs.

C'est sur ces assises que repose la première Politique de souveraineté alimentaire du Québec. Elle est le fruit d'une longue réflexion qui trouve sa raison d'être dans le dévouement et la détermination de nos agriculteurs, de nos pêcheurs, de nos transformateurs alimentaires, de nos distributeurs, de nos restaurateurs et de nos détaillants, et c'est avec eux que nous la mettrons en œuvre au bénéfice de tous les Québécois.

Voilà un projet mobilisateur où la contribution de tous est essentielle afin d'insuffler un nouvel élan au bioalimentaire.

L'avenir confirmera qu'en choisissant la voie de la souveraineté alimentaire, nous avons pris la bonne décision.

François Gendron



**DES CENTAINES DE MILLIERS DE TRAVAILLEURS,
DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC, DÉPENDENT
DE LA VIGUEUR ÉCONOMIQUE DU BIOALIMENTAIRE**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
1. Présentation du secteur	8
1.1 Une contribution économique de première importance	8
1.2 Une forte présence régionale	8
1.3 Un fiduciaire de notre patrimoine naturel	10
1.4 Un secteur présent sur plusieurs marchés	12
2. L'avenir du secteur	16
2.1 Le caractère stratégique du secteur bioalimentaire	16
2.2 Des enjeux majeurs	18
3. La Politique de souveraineté alimentaire, ses objectifs et ses axes	20
3.1 La souveraineté alimentaire	20
3.2 Axe premier – L'identité des aliments du Québec	23
3.3 Axe deuxième – L'occupation dynamique du territoire	28
3.4 Axe troisième – La valorisation du potentiel économique du secteur	33
3.5 Axe quatrième – Le développement durable	39
4. Mise en œuvre, suivi et actualisation de la Politique de souveraineté alimentaire	44
4.1 La création de la Table de concertation des partenaires du bioalimentaire québécois	44
4.2 Les actions prioritaires, les indicateurs et le processus d'actualisation	45
4.3 Les outils de la Politique	45
Conclusion	48



INTRODUCTION

Les Québécoises et les Québécois ont le privilège de pouvoir compter sur un secteur bioalimentaire dynamique, sensible à leurs attentes et qui met tout en œuvre pour répondre à leurs besoins les plus diversifiés. Bien implanté sur le territoire et présent sur des marchés s'étendant bien au-delà de nos frontières, ce secteur en constante progression s'affirme de plus en plus comme un fournisseur de produits agricoles frais et d'aliments transformés originaux et d'une grande qualité.

Dans son rapport rendu public à l'hiver 2008, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) avait formulé 49 recommandations pour aider le secteur à relever les défis auxquels il devait faire face. Elle avait invité notamment le gouvernement à revoir son intervention afin d'appuyer le secteur de façon plus efficace. Ses recommandations proposaient des changements sous de multiples facettes : la production agricole et l'aide de l'État; la mise en marché des produits agricoles; la transformation et la distribution alimentaires; la formation et le perfectionnement des ressources humaines; la recherche et l'innovation; l'environnement; l'alimentation, la santé et les attentes des consommateurs; la protection du territoire agricole

et le développement régional; l'utilisation de l'agriculture à d'autres fins que l'alimentation et, finalement, la gouvernance. La Commission avait alors évoqué l'intérêt de doter le Québec d'une politique agricole et agroalimentaire renouvelée.

Depuis la publication du livre vert pour une politique bioalimentaire au printemps 2011 et durant les travaux en commission parlementaire qui ont suivi, plusieurs intervenants du milieu ont fait valoir l'importance de se doter rapidement d'une politique moderne pour appuyer le secteur et mieux répondre aux aspirations de la société québécoise. Plusieurs ont aussi signalé que le temps n'est plus à la consultation et qu'il faut dès maintenant passer à l'action.

Cette première politique québécoise de souveraineté alimentaire est l'aboutissement d'une réflexion qui a mobilisé l'ensemble des partenaires du secteur. Elle marque les débuts d'une nouvelle ère en posant les assises qui guideront les interventions du gouvernement du Québec auprès du secteur bioalimentaire pour les prochaines années.



PRÉSENTATION DU SECTEUR

Le secteur bioalimentaire québécois englobe l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation, ce qui comprend les activités de production, de transformation et de distribution, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). La contribution de ce secteur à la société québécoise est significative et variée.

1.1 UNE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DE PREMIÈRE IMPORTANCE

L'ensemble des activités du secteur bioalimentaire représente 7 % du produit intérieur brut (PIB) total du Québec. Plus de la moitié de cette contribution provient des activités de la production agricole, de la pêche et de la transformation. Le secteur regroupe quelque 475 000 emplois, soit 12 % de l'emploi total au Québec. En outre, la transformation alimentaire représente, avec ses 64 000 emplois, le plus important employeur manufacturier au Québec.

Dans ce secteur, pas moins de 66 000 établissements sont en activité, soit 28 700 exploitations agricoles, plus de 1 000 entreprises de pêche et aquacoles, quelque 2 000 établissements de transformation, 15 000 commerces alimentaires de gros et de détail, et environ 20 000 restaurants. Les investissements des entreprises bioalimentaires ont atteint 2,3 milliards de dollars en 2012, dont 678 millions de dollars pour la production agricole et plus de 510 millions pour la transformation alimentaire.

Avec des livraisons dépassant largement les 20 milliards de dollars annuellement, la transformation alimentaire exerce un rôle déterminant dans tout le développement de la filière bioalimen-

taire. D'une part, elle transforme les matières premières issues du secteur primaire québécois et les vend sous forme de produits transformés sur les marchés, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. À cet effet, elle est la voie d'accès au marché pour la plus grande partie de la production agricole québécoise et des produits marins, achetant pour 70 % de la valeur de leurs ventes. D'autre part, la transformation alimentaire est aussi source d'activité économique et de prospérité pour le Québec du fait qu'elle crée des produits à valeur ajoutée pour plusieurs marchés à partir de produits agricoles ou d'ingrédients provenant de l'extérieur du Québec.

L'activité bioalimentaire est également reconnue pour son rôle stabilisateur en période de ralentissement économique, en raison principalement d'une demande pour ses produits qui est moins sensible à la conjoncture comparativement à d'autres secteurs d'activité.

1.2 UNE FORTE PRÉSENCE RÉGIONALE

Le secteur bioalimentaire constitue un levier de première importance pour plusieurs régions du Québec. Dans 14 des 17 régions administratives, au moins 10 % des emplois lui sont attribuables.

Présente sur tout le territoire, l'activité agricole est prédominante dans les régions centrales du Québec. Trois d'entre elles génèrent plus de 60 % des 7,6 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles provenant du marché : la Montérégie (32 %), la Chaudière-Appalaches (17 %) et le Centre-du-Québec (14 %).

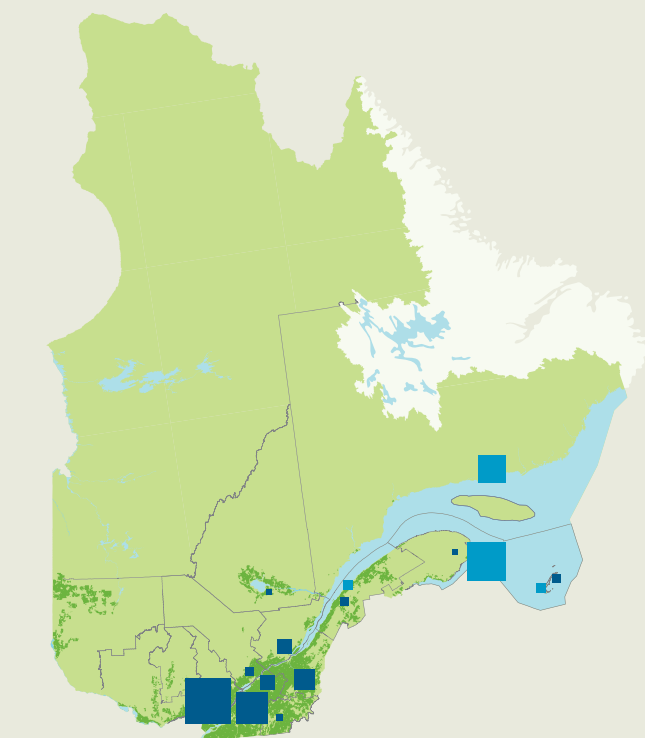
Dans les régions maritimes, la pêche, l'aquaculture et la transformation des produits aquatiques comptent près de 8 000 emplois.

En Gaspésie, 14 % des emplois relèvent de la filière des produits marins, alors qu'aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Basse-Côte-Nord, la proportion s'élève respectivement à 44 % et à 38 %. Pour leur part, les activités de pêche commerciale en eau douce sont concentrées dans le couloir fluvial du Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre, tandis que l'aquaculture en eau douce se pratique dans presque toutes les régions du Québec.

Quant à la transformation alimentaire, elle est présente dans la plupart des régions et s'y classe, de façon générale, parmi les principales activités manufacturières. Les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches s'affirment particulièrement comme pôles d'activité, étant à l'origine de 68 % des livraisons manufacturières et de 64 % des emplois dans cette industrie. Malgré cette concentration géographique, les activités de transformation n'en demeurent pas moins importantes pour les autres régions puisque, dans l'ensemble, les livraisons dépassent 200 millions de dollars dans 13 d'entre elles.

Les activités de restauration sont également présentes sur l'ensemble du territoire québécois. Les établissements de restauration ont généré un chiffre d'affaires d'au moins 150 millions de dollars dans chaque région, sauf dans celle du Nord-du-Québec. En particulier, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale regroupent un peu plus de 50 % du chiffre d'affaires de 10 milliards de dollars dans ce secteur d'activité.

PRÉSENCE DES ACTIVITÉS BIOALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE DU QUÉBEC



- Zone agricole
- Pêche commerciale
- Transformation alimentaire

1.3 UN FIDUCIAIRE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Le secteur bioalimentaire, particulièrement l'activité agricole, joue un rôle de premier plan dans la protection et la mise en valeur du milieu naturel. Sa pérennité est éminemment liée à la qualité et à la préservation des ressources en sol et en eau qui lui sont nécessaires. Le territoire agricole est d'ailleurs un patrimoine collectif protégé qui est une garantie pour garnir le garde-manger des Québécois. Il s'avère aussi un actif à mettre en valeur au bénéfice des communautés rurales.

La zone agricole occupe 4 % de tout le territoire du Québec. Cela représente près du tiers du territoire municipalisé et plus de 50 % de la superficie des municipalités de la vallée du Saint-Laurent. Les terres agricoles représentent 40 % de la valeur de l'actif agricole total au Québec.

La préservation de ce patrimoine foncier revient au premier chef aux producteurs agricoles du Québec, qui sont, dans l'ensemble, propriétaires à 84 % des terres qu'ils exploitent. Il s'agit d'un taux de propriété supérieur à celui généralement observé à l'échelle nord-américaine et dans des juridictions outre-mer.

Le Québec est l'un des territoires possédant le plus long littoral côtier en Amérique. La ressource halieutique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent est principalement composée de poissons de fond, de mollusques, de crustacés, d'espèces pélagiques ainsi que d'algues marines. Elle constitue une richesse qui génère de nombreuses activités liées notamment aux pêcheries, à l'alimentation et au tourisme.

PROPORTION DES TERRES AGRICOLES POSSÉDÉES AU QUÉBEC, EN ONTARIO, EN SASKATCHEWAN, AU CANADA, AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE

	Pourcentage des superficies agricoles possédées/totales (2006)	Pourcentage des superficies agricoles possédées/totales (2011)
Québec	84,7 %	84,0 %
Ontario	72,2 %	70,7 %
Saskatchewan	65,7 %	64,3 %
Canada	66,1 %	64,6 %
États-Unis	62,0 % (2007)	–
France	–	20,7 % (2010)

Sources : Compilation du MAPAQ, Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2006 et 2011, USDA, Agreste-Recensement agricole 2010.

**LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, PARTICULIÈREMENT
L'ACTIVITÉ AGRICOLE, JOUE UN RÔLE DE PREMIER
PLAN DANS LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR
DU MILIEU NATUREL**



1.4 UN SECTEUR PRÉSENT SUR PLUSIEURS MARCHÉS

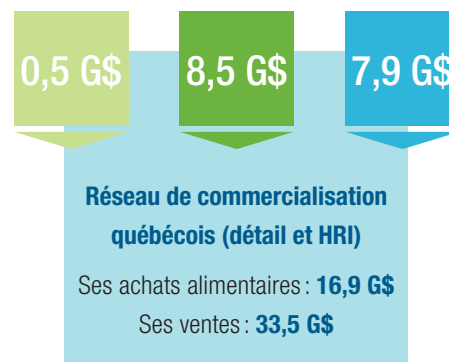
La demande alimentaire québécoise s'élève à près de 34 milliards de dollars en produits de toutes sortes, ce qui équivaut à une dépense annuelle d'environ 9 000 dollars par ménage¹. Pour satisfaire cette demande, le réseau de commercialisation québécois, qui inclut la vente au détail et les activités de restauration, réalise pour plus de 16,9 milliards de dollars d'achats en produits alimentaires.

Les producteurs agricoles et les entreprises de transformation alimentaire du Québec sont d'importants fournisseurs du

réseau de commercialisation québécois. Ils l'approvisionnent à partir d'aliments frais ou encore de produits transformés fabriqués avec des produits agricoles et aquatiques québécois ou d'une autre provenance. On estime que plus de la moitié des achats alimentaires faits par les distributeurs et le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions proviennent de fournisseurs d'ici. Se limitant aux seuls produits agricoles québécois, frais ou transformés, cette proportion dépasserait le tiers.

SATISFACTION DE LA DEMANDE ALIMENTAIRE DU QUÉBEC, 2011

- Produits frais des fermes du Québec
- Produits transformés au Québec
- Produits frais ou transformés de l'extérieur du Québec



1. Source : Statistique Canada, données de 2011.

Les circuits courts et de proximité constituent une avenue de plus en plus attrayante pour accroître l'accessibilité des produits alimentaires locaux aux consommateurs. Ce mode de mise en marché est d'ailleurs perçu comme un moyen d'établir un contact plus direct entre les consommateurs, les producteurs et les transformateurs locaux, de soutenir la production régionale et de se procurer des produits frais. Les circuits courts et de proximité prennent diverses formes : les marchés publics, les kiosques de producteurs et l'autocueillette, l'agriculture soutenue par la communauté, etc.

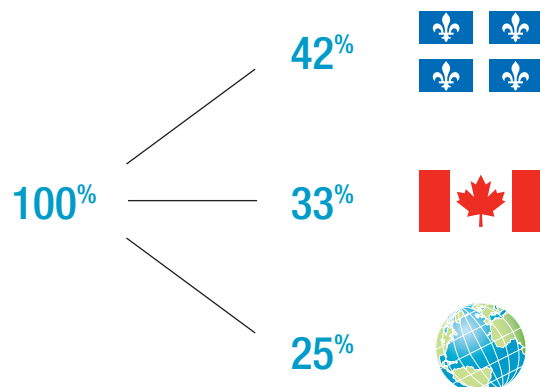
Dans un contexte marqué depuis plusieurs années par l'élargissement des marchés, le secteur bioalimentaire québécois tire son épingle du jeu sur son marché naturel qu'est le Québec; il y réalise environ 42 % de ses ventes. À l'instar d'autres secteurs de l'économie du Québec, il a une capacité de production qui, pour certaines catégories de produits, excède les besoins de son marché domestique. Cela explique en partie pourquoi une portion

importante de sa production est dirigée vers les marchés canadiens et internationaux. Depuis plusieurs années, d'ailleurs, la présence de produits du Québec sur ces marchés est en constante progression, de sorte qu'aujourd'hui près de 58 % des ventes sont réalisées à l'extérieur du Québec.

Pour l'année 2011, les ventes à l'extérieur du Québec, que ce soit dans le reste du Canada ou sur la scène internationale, étaient estimées à 12,5 milliards de dollars, alors que les importations, toutes provenances confondues, atteignaient 11,8 milliards de dollars. Cela confère au Québec une balance commerciale bioalimentaire positive. Cette balance commerciale exprime la capacité de répondre adéquatement aux préférences des consommateurs québécois. Elle traduit également la capacité du secteur bioalimentaire québécois de mettre en valeur ses avantages comparatifs pour tirer parti de son potentiel au bénéfice de l'économie du Québec et de profiter des occasions qu'offre l'ouverture des marchés.

DESTINATION DES VENTES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC*

(Total en 2011 : 21,5 G\$)



* Il s'agit des ventes finales réalisées par l'appareil de production auprès du réseau de commercialisation québécois et des ventes réalisées à l'extérieur du Québec.

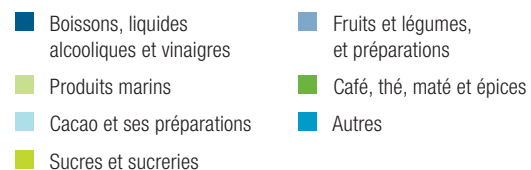
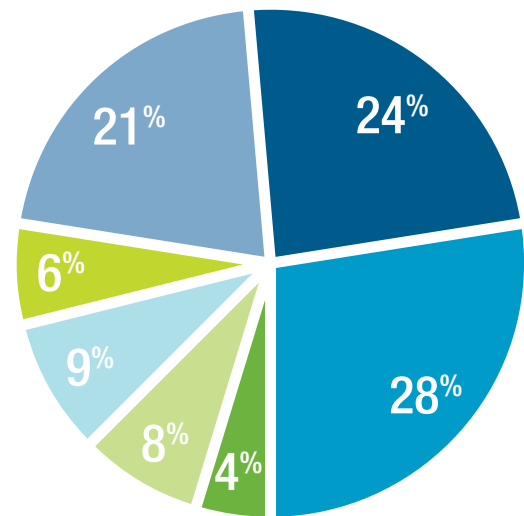
Les produits du Québec sont présents dans quelque 160 pays, principalement aux États-Unis (53 % des exportations), en Union européenne (11 % des exportations) et au Japon (8 % des exportations). Au cours des quinze dernières années particulièrement, les efforts de diversification des marchés d'exportation sur la scène internationale ont eu pour effet de diminuer la dépendance à l'égard du marché américain.

Par les exportations, les échanges commerciaux offrent aux secteurs de la production et de la transformation la possibilité de prospérer au-delà de ce que permet le seul marché québécois. Les produits de l'érable en sont un bel exemple.

La capacité du Québec d'importer certains produits agricoles et alimentaires s'avère tout aussi avantageuse. En 2012, plus de 70 % des importations bioalimentaires internationales du Québec, estimées à 5,4 milliards de dollars, étaient composées de produits peu ou non disponibles au Québec. Ce sont des produits tels que le sucre, le cacao, le café, le thé et les épices ou encore des produits appartenant aux catégories des boissons alcoolisées, des fruits et légumes ou des produits marins. Une très grande part des importations bioalimentaires internationales contribue à la prospérité des activités des transformateurs au Québec en leur permettant l'accès à des intrants qu'ils ne pourraient pas se procurer autrement. Les consommateurs québécois ont aussi accès à une variété plus grande d'aliments que ne le permet la situation nordique du Québec.



RÉPARTITION DES IMPORTATIONS BIOALIMENTAIRES INTERNATIONALES AU QUÉBEC EN 2012





CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS (2012*)

- Produit intérieur brut (PIB) de 21,8 G\$, soit 7 % du Québec
- 475 189 emplois, 12 % de l'emploi total du Québec
- Au moins 10 % de l'emploi dans 14 des 17 régions du Québec
- Investissements de 2,3 G\$, 3 % du Québec
- Exportations internationales de 6,1 G\$, 10 % du total du Québec
- Importations internationales de 5,4 G\$, 7 % du total du Québec
- Demande alimentaire de 33,5 G\$, dont 53 % satisfaite par des fournisseurs du Québec

Agriculture

- Exploitations agricoles : 28 700
- Recettes monétaires totales : 8,2 G\$
- Recettes du marché : 7,6 G\$, soit 15 % du Canada
- Parts respectives des productions animale et végétale : 66 % et 34 % des recettes de marché
- Part des productions sous gestion de l'offre : 41 % des recettes de marché

Pêches et aquaculture

- Près de 3 800 pêcheurs et aides-pêcheurs
- Valeur des captures : 161 M\$, soit 7 % du total canadien
- Production aquacole : plus de 10 M\$

Transformation alimentaire

- Établissements : 2 100
- Livraisons manufacturières : 23,2 G\$, soit 16 % du total du Québec et 25 % de celles du secteur à l'échelle canadienne
- 70 % de la production agricole et des produits de la pêche étant transformés au Québec
- 74 % des exportations bioalimentaires étant des produits transformés

Détail et restauration

- Grossistes et détaillants en alimentation : 15 000 établissements
- Ventes dans les points de commerce de détail : 23,1 G\$
- Restaurants : 20 000 établissements
- Chiffre d'affaires de la restauration : 10,4 G\$

Territoire agricole

- Zone agricole² : 6,3 M d'hectares, c'est-à-dire 4 % du territoire québécois et 30 % du territoire municipalisé des MRC
- Superficie des fermes : 3,5 M d'hectares, c'est-à-dire 2 % du territoire québécois
- Actif foncier agricole : 40 % de la valeur totale des fermes
- Propriété des terres exploitées : par les producteurs agricoles du Québec dans une proportion de 84 %
- Superficie des fermes du Québec : 5 % des superficies cultivées au Canada

Consommateurs québécois

- Dépenses alimentaires : 13 % des dépenses des ménages québécois
- Qualité des aliments³ : pour 61 % des Québécois, produits alimentaires du Québec qui sont d'une qualité supérieure à celle des produits importés
- Environnement³ : selon 62 % de la population, efforts suffisants de la part des entreprises agricoles pour protéger l'environnement

* Données préliminaires

2. L'ensemble du territoire agricole inclut les hectares occupés par les exploitations agricoles ainsi que les superficies constituées principalement de surfaces boisées, de cours d'eau et d'infrastructures publiques.

3. Sondage SOM pour le MAPAQ, décembre 2011.



L'AVENIR DU SECTEUR

2.1 LE CARACTÈRE STRATÉGIQUE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

16

De tout temps, l'activité bioalimentaire est d'une importance stratégique pour la société québécoise. Elle l'est d'abord en raison de son offre de produits, qui est à la base de l'alimentation de la population. L'alimentation a aussi une influence reconnue sur la santé et le bien-être des personnes.

Source de prospérité, l'activité bioalimentaire contribue au développement économique du Québec et de ses régions en procurant de l'emploi à des centaines de milliers de travailleurs et en suscitant des investissements majeurs partout sur le territoire, stimulant d'autant l'occupation dynamique du territoire et la vitalité des communautés locales.

L'agriculture familiale y occupe une place de choix. Elle est une richesse pour nos milieux de vie régionaux qui peuvent s'approvisionner, à proximité, en produits frais de haute qualité. Elle est constituée d'exploitations modernes et entrepreneuriales, efficaces et rentables, environnementalement responsables, qui sont bien ancrées dans leur milieu et proches des préoccupations et des valeurs des citoyens. Ces entreprises sont la propriété de leurs exploitants, qui en assurent la pleine gestion et la transmission du patrimoine familial aux générations suivantes.

La transformation alimentaire est un pilier du secteur manufacturier québécois. On y compte de nombreuses PME dynamiques, des coopératives et de grandes entreprises à propriété québécoise qui s'affirment comme des leaders, de même que plusieurs entreprises internationales réputées.

De même, dans toutes les régions, les détaillants en alimentation et les restaurateurs sont des alliés engagés dans la valorisation des produits du Québec. En particulier, les maillages sont de plus en plus fréquents entre les producteurs, les transformateurs locaux et les chefs cuisiniers soucieux d'inscrire des produits régionaux au menu de leur restaurant.

Enfin, l'activité bioalimentaire est source de fierté collective tant pour l'ensemble de la population québécoise que pour tous ces gens passionnés qui, jour après jour, par leur savoir-faire, façonnent ce secteur à l'image du Québec et de son climat nordique. Partie intégrante du patrimoine collectif, portant l'empreinte de nos traditions et de notre histoire, le secteur bioalimentaire contribue à définir et à propager l'identité du Québec.

**LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE
EST UN PILIER DU SECTEUR
MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS**



2.2 DES ENJEUX MAJEURS

Le secteur bioalimentaire évolue dans un contexte d'affaires qui, chaque jour, devient de plus en plus complexe et exigeant. Différents facteurs se dressent sur son parcours et influenceront son développement pour plusieurs années. Certains pourront s'élever comme une menace, alors que d'autres deviendront de nouvelles occasions à saisir. Ces facteurs peuvent être d'ordre économique, environnemental ou social. Les défis seront nombreux pour s'assurer de ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Sans en établir une liste exhaustive, certains facteurs, les plus déterminants et les plus susceptibles d'exercer une influence sur l'avenir du secteur, doivent être pris en compte. Cela s'avère nécessaire pour bien poser les choix d'une politique de souveraineté alimentaire qui soit adaptée au contexte québécois et aux valeurs de qualité de vie des citoyens et de prospérité de l'ensemble de la société. L'encadré ci-contre donne un aperçu de ces facteurs.

FACTEURS DÉTERMINANTS POUR L'AVENIR DU SECTEUR

Démographie

Au Québec, population en faible croissance, davantage scolarisée, plus âgée, coexistence de différentes cultures, prépondérance de ménages de taille réduite, etc.

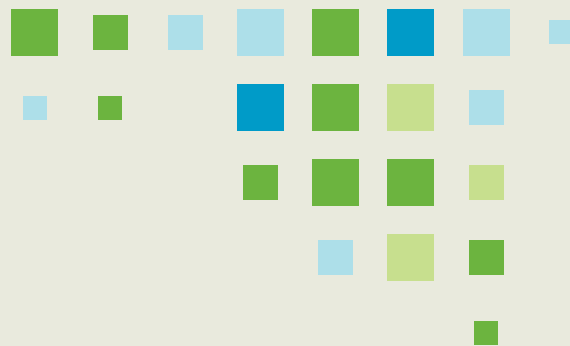
À l'échelle mondiale, population qui franchira le cap des 9 milliards en 2050, surtout en Asie et en Afrique. Alors que le niveau de vie de certains s'améliorera, d'autres continueront de connaître des conditions de vie minimales. Toutes les régions du monde seront sollicitées pour satisfaire cette explosion de la demande mondiale.

Concurrence

Faible croissance du marché domestique, qui est aussi exposé à une concurrence extérieure accrue. Élargissement des marchés et participation grandissante des pays émergents. De plus en plus d'accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux régionaux. Des points de vue qui s'opposent quant à la place du commerce des aliments dans l'établissement des règles commerciales. Concentration des grands réseaux de distribution alimentaire. Consolidation d'entreprises et intégration des chaînes de valeur, etc.

Environnement et changements climatiques

Exigences montantes pour de bonnes pratiques de production, biodiversité, protection du milieu naturel, entretien du paysage, etc. Influence possible sur les façons de faire, les choix de production et de cultures, la disponibilité des produits sur les différents marchés, etc.



Acceptabilité sociale

Des préoccupations environnementales, territoriales, sociales, de santé ou encore des exigences à l'égard du bien-être des animaux qui deviennent souvent une condition de la réalisation de projets ou de l'acceptabilité de produits.

Besoins et coûts énergétiques

Besoins énergétiques croissants et demandes pour des énergies renouvelables qui auront des impacts sur les modes et les coûts de production, les possibilités de production (bioénergie), les coûts de transport, etc.

Avancées de la science

Innovation et développement des technologies. Les biotechnologies et le génie génétique, par exemple les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les nanotechnologies, amènent de nouvelles possibilités dont certaines peuvent être freinées compte tenu notamment de considérations éthiques ou de la contestation qu'elles peuvent soulever.

Emploi et relève

Secteur relativement intensif en main-d'œuvre et pour qui le défi de l'emploi et de la relève est quotidien. Malgré les gains de productivité anticipés, les entreprises devront pouvoir compter sur des ressources humaines suffisantes pour soutenir leur croissance. De plus, notamment en raison de tout le développement des technologies et de ses possibilités d'application aux différents niveaux de la filière, les entreprises requerront davantage de personnel avec des compétences spécifiques.

Consommateur et citoyen

Des exigences diversifiées, un panier d'épicerie qui est composé de produits de grande consommation mais qui inclut de plus en plus des produits aux caractéristiques particulières. Recherche de la valeur ajoutée au meilleur prix.

Consommateur ayant des attentes qui associent de plus en plus santé, nutrition, alimentation et qualité de vie. Est attentif à la valeur nutritionnelle des aliments. Évite de plus en plus les gras trans, le sucre et le sel; est sensible aux nouveaux emballages, à l'information transmise par l'étiquetage des produits, etc.

Citoyen qui est préoccupé et devient plus exigeant à l'égard des répercussions des modèles de production et des habitudes de consommation sur l'environnement.

Gaspillage alimentaire

Selon l'Organisation des Nations Unies, il se perd ou se gaspille annuellement le tiers de la production agricole mondiale. Dans les pays en développement, la quasi-totalité sont des pertes involontaires et surviennent aux premiers stades de la chaîne d'approvisionnement. Dans les pays industrialisés, il se manifeste tout au long de la chaîne alimentaire jusque dans les choix de consommation. Parallèlement, on constate de grandes difficultés chez les plus démunis à se nourrir convenablement.

Territoire

Secteur bioalimentaire présent dans toutes les régions. Vitalité et interdépendance avec le milieu rural, l'occupation dynamique du territoire et la mise en valeur des potentiels régionaux, etc.



LA POLITIQUE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, SES OBJECTIFS ET SES AXES

3.1 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

20

La souveraineté alimentaire est un concept relativement récent. Il a d'abord été mis en avant par le mouvement La Via Campesina, qui en a lancé l'idée et l'a présentée pour la première fois au moment du Sommet mondial de l'alimentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome, en 1996⁴. Depuis, il a été repris par différents mouvements qui l'ont adapté pour tenir compte de préoccupations et de valeurs propres à leur organisation et à la situation socioéconomique ayant cours dans leur pays.

De façon générale, la souveraineté alimentaire fait référence à la capacité d'un État de définir sa propre politique agricole et alimentaire, suivant les intérêts de sa population, et de le faire sans nuire à la capacité des autres États d'accéder à leur propre souveraineté alimentaire. Elle privilégie notamment la production locale pour nourrir la population, de même que l'accès à la terre et aux ressources permettant d'y parvenir.

Durant les audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAQ), en 2007, plusieurs participants ont exprimé une opinion favorable à l'idée de la souveraineté alimentaire et ont plaidé pour qu'elle devienne un élément central devant guider l'élaboration de la future politique agricole du Québec.

Le gouvernement du Québec fait maintenant le choix de la souveraineté alimentaire. Il souhaite ainsi s'inscrire dans cette

dynamique, tout en l'adaptant au contexte québécois. Par l'adoption d'une telle politique, il exprime sa volonté de définir les politiques agricoles et alimentaires les mieux adaptées, compte tenu du contexte social, environnemental et économique du Québec, de le faire le plus possible en privilégiant l'approvisionnement national, sans exclure les exportations, et en mettant en valeur ses propres ressources.

De plus, les Québécois souhaitent savoir ce qu'ils mangent. Ils veulent un choix d'aliments variés, sécuritaires, produits de manière responsable et qui contribuent à une bonne santé. Un fait tout aussi important à considérer est qu'ils sont de plus en plus nombreux à vouloir « manger québécois », à vouloir goûter, acheter et adopter les produits d'ici.

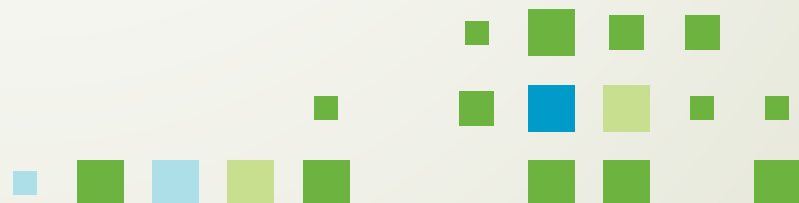
Par la Politique de souveraineté alimentaire, le gouvernement du Québec se dote d'une vision d'avenir et poursuit les objectifs suivants :

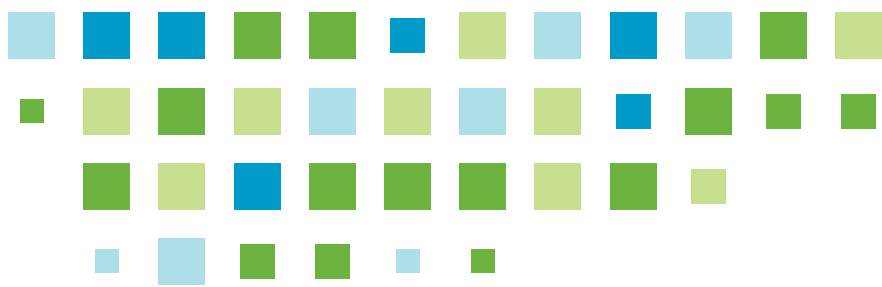
- Assurer à l'ensemble des Québécois un approvisionnement en aliments de qualité, à juste prix et bons pour leur santé;
- Accroître la proportion de l'alimentation des Québécois satisfaite grâce aux aliments du Québec;
- Développer un secteur bioalimentaire prospère, rémunérateur, générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire québécois.

4. Créée en 1993, La Via Campesina est un mouvement international composé d'organisations nationales et régionales de paysans venant de l'Asie, des Amériques, de l'Europe et de l'Afrique.

POUR LE QUÉBEC, LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, C'EST :

**« LA CAPACITÉ D'UN ÉTAT DE DÉFINIR SA PROPRE POLITIQUE
AGRICOLE ET ALIMENTAIRE SUIVANT LES INTÉRÊTS DE SA
POPULATION, ET DE LE FAIRE SANS NUIRE À LA CAPACITÉ
DES AUTRES ÉTATS D'ACCÉDER À LEUR PROPRE
SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE »**





La Politique de souveraineté alimentaire prend ancrage dans ces valeurs et objectifs pour devenir un véritable outil de développement durable du secteur bioalimentaire.

Cette politique revêt une dimension économique majeure. Elle doit permettre d'instaurer un cadre d'intervention gouvernemental capable de répondre aux aspirations de tous ceux et celles qui vivent de ce secteur au quotidien et qui l'aident à grandir. La Politique doit aussi être en étroite cohérence avec les aspirations de la société québécoise dans des domaines tels que la santé, l'environnement ou le développement rural.

Cette politique est de portée gouvernementale du fait qu'elle engage l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement intervenant auprès du secteur bioalimentaire. Elle est aussi englobante et intégratrice puisqu'elle tient compte à la fois des besoins de la population québécoise et de l'ensemble des maillons du secteur, jusqu'au consommateur.

Considérant tous ces aspects, cette politique privilégie quatre axes. Ceux-ci sont en quelque sorte les piliers qui mèneront le Québec sur la voie de la souveraineté alimentaire. Il s'agit de :

1. L'identité des aliments du Québec : en mettant en valeur l'offre et les spécificités des produits québécois, en le faisant intensément sur le marché québécois et en le faisant sur les marchés extérieurs qui peuvent engendrer davantage de prospérité pour la société québécoise;

2. L'occupation dynamique du territoire : en assurant l'intégrité et une utilisation optimale du patrimoine foncier agricole ainsi

qu'en stimulant le dynamisme et la diversification du secteur bioalimentaire en région;

3. La valorisation du potentiel économique du secteur :

en permettant à tous les maillons de la filière de bénéficier de conditions favorables à l'essor et à la mise en valeur d'un secteur bioalimentaire dynamique;

4. Le développement durable : en incitant l'ensemble du secteur à adopter des modes de production, de transformation et d'approvisionnement durables au bénéfice des générations actuelles et futures.

La jeunesse est au cœur de la Politique de souveraineté alimentaire et cette préoccupation se manifeste à travers chacun de ses axes. La créativité et l'entrepreneuriat des jeunes sont des atouts pour mettre en valeur l'identité des produits du Québec. Ainsi, l'accès aux terres agricoles et aux outils de développement doit permettre l'établissement d'une relève dynamique. Ces jeunes contribuent à l'occupation du territoire et à la mise en valeur de nos potentiels; ils constituent une richesse dans la mesure où le secteur bioalimentaire est attrayant pour eux. De plus, choisir le développement durable, c'est signifier aux jeunes l'importance de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures, celles des jeunes d'aujourd'hui et de demain, de répondre aux leurs.

Enfin, de manière à assurer la réussite de sa mise en œuvre, cette première politique de souveraineté alimentaire introduit une gouvernance impliquant les partenaires du secteur et le gouvernement. Cette gouvernance prend corps avec la création de la Table de concertation des partenaires du bioalimentaire québécois.



3.2 AXE PREMIER – L'IDENTITÉ DES ALIMENTS DU QUÉBEC

La Politique de souveraineté alimentaire émane d'abord de la détermination à accroître la place des aliments d'ici sur la table des familles québécoises, à la maison, chez des amis, au restaurant et dans les institutions. En effet, accorder une plus grande place aux produits québécois dans nos achats, c'est aussi investir dans l'économie du Québec. Pour y parvenir, la Politique doit contribuer à développer et à renforcer la demande des consommateurs pour des produits cultivés, élevés, pêchés et transformés au Québec. Cela doit se faire en gagnant leur confiance, en leur présentant une offre capable de répondre adéquatement à leurs besoins, à leurs exigences et à leurs attentes, tout cela à juste prix.

Le défi pour le secteur

L'offre de produits agricoles et alimentaires issue de l'industrie bioalimentaire québécoise est abondante et diversifiée. Elle comprend aussi bien des aliments de consommation courante que des produits distinctifs, qui méritent d'être mieux connus. En outre, chaque jour, des producteurs agricoles et des pêcheurs améliorent leurs modes de production ou de capture et la qualité de leurs produits. Des transformateurs et des restaurateurs s'affairent, avec leur personnel, à développer des aliments ou des menus originaux capables de répondre aux attentes de consommateurs devenus, au fil des ans, plus exigeants et avertis. Ces derniers, en particulier s'ils sont québécois, doivent pouvoir reconnaître ces aliments du Québec parmi une offre plus vaste qui inclut nombre de produits provenant de l'extérieur.

Au cours des dernières années, plusieurs entreprises du secteur bioalimentaire québécois ont choisi d'inscrire leurs produits au répertoire d'Aliments du Québec. Elles le font parce qu'elles y voient un avantage certain. Aujourd'hui, plus de 16 000 produits arborent l'un ou l'autre des logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec ». On en comptait moins de 5 000 il y a 5 ans à peine.

Au-delà de ce trait identitaire, la salubrité et l'innocuité constituent des valeurs intrinsèques des produits. Les entreprises québécoises sont soumises à un ensemble de mesures et de normes parmi les plus élevées et elles doivent être vigilantes afin de bien gérer les risques susceptibles de compromettre la sécurité de leurs aliments et, conséquemment, leur réputation. Avec la mondialisation et l'ouverture des marchés, des produits de toute origine se côtoient sur notre marché intérieur et de plus en plus de produits du Québec prennent la direction d'autres marchés. De surcroît, les grandes entreprises de distribution et de détail, ici et ailleurs dans le monde, implantent des approches privées de normalisation qui vont au-delà des exigences des gouvernements et établissent leurs propres spécifications relativement à la salubrité alimentaire et aux modes de production.

L'industrie a tout avantage à distinguer son offre de produits alimentaires afin de se tailler une place enviable sur les marchés. Cette distinction peut reposer, par exemple, sur le terroir d'origine, la saveur, le savoir-faire, l'apport nutritionnel, les conditions

d'élevage, les bénéfices environnementaux ou encore la garantie de qualité d'un produit. Ces éléments constituent autant de traits distinctifs sur lesquels il est possible d'appuyer le développement de l'offre québécoise. Plusieurs de ces valeurs montantes s'élèvent comme de nouvelles exigences à l'égard des activités de production, de transformation et de distribution. Dans une société de plus en plus mondialisée, qui vit de perpétuels changements, les qualités exclusives d'un produit alimentaire, ses caractéristiques propres et son identité particulière entraînent une plus grande demande et deviennent sa principale valeur ajoutée.

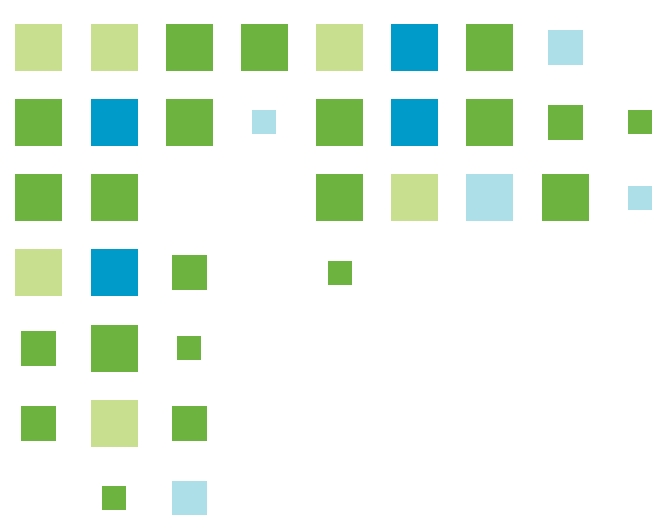
Certaines régions du Québec présentent des conditions propices au développement d'une agriculture nordique, du fait de leur latitude boréale ainsi que d'un climat et de conditions de croissance qui avantagent certaines cultures et certains élevages. Dans ces conditions, il devient possible d'obtenir des produits différenciés, aux propriétés nutritionnelles élevées, comme c'est le cas avec certains fruits et végétaux nordiques riches en antioxydants.

Par ailleurs, la population est de plus en plus sensible aux répercussions de ses choix alimentaires sur la santé. Des études scientifiques indiquent qu'il existe une relation étroite entre certaines maladies et certains comportements alimentaires. La progression des cas d'obésité et de diabète, observés même chez les jeunes, est devenue un véritable enjeu de santé publique. Au Québec et ailleurs dans le monde, les gouvernements et un nombre sans cesse croissant d'acteurs de la société se mobilisent et font la promotion des saines habitudes de vie. Le secteur bioalimentaire doit également faire partie de la solution.

Les grands réseaux de distribution au détail et les services alimentaires sont attrayants pour nombre d'entreprises en raison des débouchés intéressants qu'ils peuvent offrir. Le maintien et l'accroissement de la place des produits du Québec sur les tablettes des chaînes d'alimentation posent cependant plusieurs défis. Leur accessibilité est réputée difficile et remplie d'exigences qui, souvent, apparaissent hors de portée pour plusieurs entreprises québécoises, particulièrement parmi les nouvelles entreprises et les PME. La forte concentration, la centralisation des décisions et la nécessité de rentabiliser au maximum chaque espace-tablette sont souvent évoquées. En outre, les détaillants adaptent continuellement leur offre pour s'attirer la faveur du consommateur et introduisent constamment de nouveaux produits.

La segmentation des marchés a pris une toute nouvelle dimension depuis quelques années, ce qui a favorisé l'émergence de nouveaux modes de mise en marché. Les circuits courts, en particulier les marchés publics, l'achat direct à la ferme, les circuits agrotouristiques de même que les cartes de restaurants mettant à l'avant-plan les produits du Québec gagnent en popularité. En misant sur une proximité plus grande avec le consommateur et en minimisant les contraintes en matière de volumes, de prix et de logistique, ces marchés mettent davantage l'accent sur la qualité du produit et ses traits distinctifs.

Enfin, être présent sur les marchés à l'extérieur du Québec revêt une grande importance pour de nombreuses entreprises du secteur et, par conséquent, pour l'économie du Québec. Les ventes de produits alimentaires québécois y représentent plus de 50 % des ventes totales du secteur bioalimentaire et 10 % des exportations



totales de l'économie du Québec. Pour plusieurs entreprises, une présence forte sur les marchés extérieurs est essentielle et hautement stratégique. Pour d'autres, cela est indispensable pour atteindre des niveaux de production suffisants permettant d'assurer une viabilité à long terme et de demeurer concurrentielles. D'autres encore y voient plutôt l'occasion de développer un créneau particulier, d'occuper une niche et de poursuivre leur croissance. À cet égard, il apparaît de plus en plus important, pour les entreprises qui font le choix de prendre de l'expansion ou de se développer sur les marchés internationaux, de détenir une information de qualité et de bien connaître les exigences des distributeurs, particulièrement quant aux différentes certifications qui pourraient être exigées d'eux.

Le défi de la Politique de souveraineté alimentaire

L'ampleur de la demande alimentaire au Québec, jumelée au fait que le secteur bioalimentaire occupe une place importante dans toutes les régions du Québec et qu'il représente une force stabilisatrice en période de fluctuations économiques, justifie pleinement la promotion des aliments produits et transformés au Québec. Des efforts additionnels doivent donc être déployés afin de faciliter l'accès des aliments du Québec aux grands réseaux de vente au détail de même qu'au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Pour atteindre une plus grande souveraineté alimentaire, l'accès des produits québécois sur le marché intérieur, partout où il se vend et se consomme des produits alimentaires, doit être amélioré. Miser sur la notoriété d'«Aliments du Québec», mieux informer les consommateurs, mettre en valeur et bien identifier les produits du Québec dans les établissements alimentaires de détail de même

que développer des partenariats entre les divers maillons de la chaîne bioalimentaire sont autant d'avenues à privilégier.

La population est de plus en plus soucieuse des avantages et des bienfaits d'une alimentation variée, composée d'aliments de qualité, sécuritaires, savoureux et ayant une bonne valeur nutritive. D'autres traits caractéristiques d'un aliment deviennent également des critères prépondérants dans la sélection ou non d'un produit alimentaire. Certains consommateurs basent, par exemple, leurs choix sur l'achat local, une certification selon le mode de production, comme le biologique, une certification géographique ou environnementale, le bien-être animal, la traçabilité d'un aliment ou le commerce équitable. À cet effet, un étiquetage approprié aide le consommateur à faire des choix éclairés qui respectent davantage ses valeurs et ses exigences. Les initiatives visant à faire connaître et reconnaître ces caractéristiques doivent donc être plus nombreuses et permettre aux aliments du Québec de se démarquer encore davantage.

De plus, la Politique de souveraineté alimentaire doit être inclusive et permettre à l'ensemble de la population de bien se nourrir. En effet, tous les citoyens, notamment les gens et les familles à faibles revenus, doivent pouvoir avoir accès à des aliments sains et sécuritaires ainsi qu'à des ressources et à des services pouvant les guider et les aider à mieux manger. Ce défi doit être abordé sous différents angles, à commencer par l'éducation.

La réputation des produits du Québec sur le plan de la salubrité va de pair avec leur excellente qualité. Au cours de la dernière décennie, des événements à l'échelle internationale ou nationale ont mis en évidence la nécessité d'avoir des systèmes efficaces

pour garantir la salubrité des aliments. Le lien de confiance de la population et des consommateurs envers le système de production alimentaire ne peut être maintenu qu'au prix d'une offre d'aliments toujours sécuritaires, ce qui nécessite une excellente maîtrise des risques alimentaires parmi l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, il importe d'accompagner les entreprises du secteur pour qu'elles implantent une culture de qualité et de contrôle des risques. Le système d'inspection au Québec permet d'assurer un suivi de la responsabilisation des entreprises et d'intervenir, le cas échéant, pour corriger les lacunes observées, dans une optique de protection de la santé publique. Les efforts doivent donc impérativement se poursuivre, sans relâche, pour que les aliments du Québec soient sécuritaires et de grande qualité, pour qu'ils soient irréprochables.

La «réciprocité des normes», principalement par référence aux règlements de nature technique, sanitaire ou phytosanitaire qui encadrent le commerce international des produits agroalimentaires, est évoquée par divers intervenants de l'industrie. Dans l'intérêt public, les produits importés doivent être sans risques et faire l'objet, aux frontières, de contrôles équivalents à ceux des produits canadiens et québécois sur le marché intérieur.

DES PISTES D'ACTION

L'excellence des entreprises et des producteurs québécois de même que les caractéristiques distinctives et la qualité de leurs produits demeurent les meilleurs arguments pour gagner encore davantage la faveur des consommateurs. La Politique de souveraineté alimentaire privilégie une approche intégrée en matière de valorisation et de promotion des aliments québécois et de leurs caractéristiques distinctives, sur nos marchés et à l'étranger.

Les défis posés au regard de l'identité des produits alimentaires du Québec guident le gouvernement vers trois objectifs stratégiques, pour améliorer l'accès de tous aux produits alimentaires d'ici et pour que le secteur soit en mesure de gagner des parts de marché au Québec et de s'imposer sur les marchés extérieurs les plus porteurs.

- **PROMOUVOIR L'ACHAT DES PRODUITS DU QUÉBEC SUR LE MARCHÉ QUÉBÉCOIS**
- **SOUTENIR UNE OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SÉCURITAIRES ET DIFFÉRENCIÉS**
- **ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA PRÉSENCE DES PRODUITS QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS**

D'abord, le développement de la notoriété du label de provenance «Aliments du Québec», principal outil d'identification des produits alimentaires du Québec, doit se poursuivre pour que les consommateurs d'ici les reconnaissent et les choisissent. Des efforts particuliers doivent être faits afin que la restauration devienne une vitrine pour davantage de produits québécois. Plusieurs aliments québécois se démarquent en raison de caractéristiques distinctives uniques. Dans ce contexte, il devient impératif de donner un nouveau souffle au développement des appellations au Québec afin que ces produits originaux soient reconnus à leur juste valeur.

De plus, les efforts doivent se poursuivre pour que les aliments du Québec soient sécuritaires, bons pour la santé et de grande qualité. La Politique doit aider les entreprises à se démarquer par l'implantation de systèmes de gestion de la qualité et de traçabilité, tant pour les produits agricoles que pour ceux de la mer. Le bien-être animal est aussi une préoccupation grandissante chez les consommateurs et il est de plus en plus considéré par les réseaux de distribution alimentaire.

La Politique de souveraineté alimentaire reconnaît que l'avenir du secteur bioalimentaire est de plus en plus associé à l'attention portée par la population au lien existant entre la santé et la qualité de l'alimentation, et elle s'inscrit en ce sens. Les gens sont aussi soucieux de savoir le plus exactement possible ce qu'ils mettent dans leur assiette. La Politique énonce clairement la volonté de mieux renseigner et informer les Québécois de manière qu'ils puissent faire des choix de consommation éclairés.

La Politique signifie de réelles attentes à l'endroit du réseau public et des sociétés d'État québécoises, telle la Société des alcools du Québec, pour qu'ils accordent davantage d'importance aux produits du Québec. En outre, il est tout à fait légitime, dans le respect des conditions et des accords applicables aux organismes publics dont le Québec est partie, de consacrer des efforts afin d'améliorer la capacité des entreprises du secteur bioalimentaire à pénétrer les réseaux institutionnels financés par le gouvernement.

Par ailleurs, dans un contexte de marché ouvert, il est avantageux pour le Québec de viser une balance commerciale positive. De même, les entreprises bioalimentaires ont avantage à avoir accès aux marchés extérieurs en croissance et à y faire rayonner leurs produits. C'est ce qui permet à plusieurs d'entre elles de poursuivre leur développement, de continuer à créer des emplois au Québec et de contribuer à faire du Québec une société plus prospère. La présente politique accorde donc une attention particulière aux activités d'accompagnement et de prospection sur les marchés externes qui sauront mettre en évidence l'identité et le savoir-faire du Québec.

3.3 AXE DEUXIÈME – L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

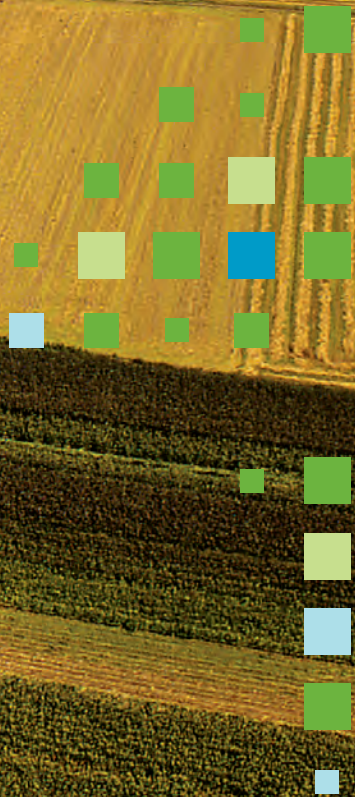
L'occupation dynamique du territoire constitue un enjeu tout aussi déterminant de la Politique de souveraineté alimentaire. D'une part, le secteur bioalimentaire est parmi les plus présents sur l'ensemble du territoire québécois, ce qui en fait un levier économique important pour plusieurs régions. Cette présence est aussi un facteur qui permettra de préserver la capacité des générations futures de se nourrir. L'émergence ou la consolidation d'un tissu industriel de transformation alimentaire en région peut également contribuer à stimuler l'emploi et à créer de la richesse localement. Partout au Québec, il faut pouvoir s'appuyer sur la vigueur et le savoir-faire de tout le secteur bioalimentaire pour diversifier et accroître l'offre de produits d'ici et ainsi combler avec davantage d'acuité les attentes et les besoins de la population.

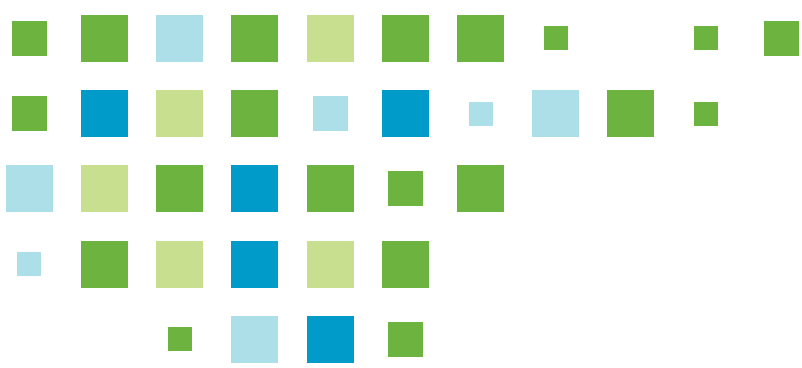
D'autre part, la zone agricole, malgré une superficie totale de quelque 6,3 millions d'hectares, demeure somme toute limitée. Une grande partie de ce territoire se trouve dans la vallée du Saint-Laurent, où se concentrent la majorité de la population et les meilleures terres agricoles. Mais c'est aussi là que les pressions exercées par le développement urbain sont les plus fortes. En outre, depuis quelques années particulièrement, l'intérêt d'investisseurs extérieurs au secteur pour les terres agricoles soulève des inquiétudes chez plusieurs acteurs, particulièrement les producteurs agricoles.

Pour ces raisons, il ne fait aucun doute que la zone agricole représente un patrimoine collectif qu'il faut préserver, d'autant plus que les terres agricoles constituent aussi des ressources non renouvelables et une richesse naturelle à mettre en valeur de concert avec les acteurs du milieu régional. Dans ce contexte, mieux vaut prévenir que guérir.



**IL NE FAIT AUCUN DOUPE QUE LA ZONE
AGRICOLE REPRÉSENTE UN PATRIMOINE
COLLECTIF QU'IL FAUT PRÉSERVER**





Le défi pour le secteur

L'activité agricole occupe toujours une place significative dans les territoires municipalisés et demeure importante dans le tissu économique de plusieurs régions. De même, le milieu rural devient le lieu d'une utilisation plus diversifiée et multifonctionnelle du territoire. L'agriculture et, plus largement, l'ensemble du secteur bioalimentaire doivent pouvoir contribuer à la vitalité de ce tissu économique plus diversifié qui pourrait inclure, entre autres, de nouvelles activités agricoles ainsi que des activités complémentaires en matière de services, de transformation et d'agrotourisme.

La mise en valeur du territoire agricole ne peut que bénéficier d'une planification qui implique les acteurs économiques et sociaux locaux. Au même titre que d'autres planifications sectorielles en aménagement du territoire, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) permet à une MRC d'identifier et de mettre en valeur les potentiels agricoles partout sur son territoire et, par le fait même, de bonifier sa planification territoriale.

Une autre avenue consiste à maintenir, voire à encourager, une grande diversité d'entreprises agricoles. Celles-ci sauront certes montrer des perspectives de rentabilité, mais elles se distingueront surtout par l'introduction d'une production « nouveau genre », la nature particulière du marché à desservir, leur mode de propriété ou d'exploitation ou encore leur niveau d'activité à plus petite échelle. Les initiatives agricoles, qui procurent des bénéfices à la collectivité allant au-delà de leur apport au dynamisme économique, doivent aussi y trouver leur place. Elles façonnent les paysages ruraux et contribuent à l'attractivité du territoire, à la qualité de

vie des communautés rurales, à la gestion et à la protection des ressources naturelles de même qu'au maintien de services dans la communauté.

De même, à proximité des grands centres urbains, l'agriculture périurbaine et l'agriculture urbaine contribuent à la qualité de vie des citoyens. Bénéficiant souvent de terres agricoles parmi les meilleures du Québec et d'avantages liés à la proximité du marché, l'agriculture périurbaine aide à atténuer les effets de l'étalement urbain, en plus de constituer une remarquable vitrine pour l'agriculture. Pour sa part, l'agriculture urbaine découle de la demande grandissante des citoyens pour des aliments produits localement et pour une agriculture de proximité. Elle est davantage multifonctionnelle et apporte différents bénéfices aux citoyens. Elle prend principalement forme dans le cadre de projets communautaires, mais aussi dans des projets de nature privée et commerciale.

Le défi de la Politique de souveraineté alimentaire

À la fin des années 1970, le Québec a fait le choix d'assurer la pérennité d'une base territoriale destinée à la pratique de l'agriculture. Le cadre légal qui en a alors résulté figure parmi les grands outils de développement agricole que la société québécoise s'est donnés.

Au fil des ans, la pertinence de ce régime ne s'est jamais démentie. Et il est d'autant plus pertinent que les pressions d'urbanisation qui s'exercent sur la zone agricole s'intensifient d'année en année. Ces pressions sont devenues telles qu'elles justifient pleinement le renforcement de ce cadre légal. Le temps est également arrivé de faire évoluer ce cadre pour tenir compte

de la pluralité de l'agriculture et favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole.

Maintenir une occupation dynamique du territoire agricole requiert aussi des efforts et une collaboration de la part des différents acteurs du développement régional. L'objectif doit alors être de dégager et de partager une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire et de son usage qui vise d'abord à mettre en valeur la zone agricole par l'agriculture. Du coup, il devient possible d'éviter la perte inutile de bonnes terres agricoles. Le secteur bioalimentaire peut ainsi participer pleinement au développement des communautés, notamment en mettant en valeur le caractère multifonctionnel de certaines activités agricoles (apport économique, production d'aliments à proximité, entretien du paysage, protection de l'environnement, agrotourisme, etc.). Cette vision s'accompagne également d'une préoccupation au regard des infrastructures et de l'expertise nécessaires pour mettre en valeur les divers potentiels qu'offre le milieu régional.

Au cours des années 2000, un intérêt manifeste à l'égard des terres agricoles est apparu à l'échelle mondiale. L'acquisition, par certains pays, de terres agricoles à l'étranger pour assurer leur sécurité alimentaire et l'intérêt manifesté pour certaines terres agricoles au Québec ont beaucoup attiré l'attention. Plus récemment, des fonds d'investissement se spécialisant dans l'acquisition de terres agricoles, au même titre que les fonds de placement immobilier, ont fait leur apparition au Québec et ailleurs en Amérique du Nord. Cela s'explique, entre autres, par la hausse constante des prix des terres agricoles et une faible croissance des marchés financiers. Pareille situation n'est pas sans soulever des inquiétudes dans l'opinion publique, particulièrement au sein

du milieu agricole, qui craint principalement que l'accès aux terres agricoles ne devienne hors de portée pour plusieurs entreprises et pour la relève agricole.

Il peut également être difficile, surtout pour des entreprises en démarrage ou de la relève, de s'établir sur de grandes superficies. Pourtant, la diversité des productions et des marchés permet souvent de rentabiliser des exploitations requérant de plus petites superficies. Le morcellement des terres peut, dans certaines conditions, favoriser l'accessibilité à la propriété agricole et contribuer à maintenir une diversité de modèles d'entreprises.

Par ailleurs, la zone agricole inclut quelque 230 000 hectares de terres dites en friche, soit près de 4 % de sa superficie. Pour une bonne partie, ces terres présentent un fort potentiel pour la production agricole. Leur remise en culture peut à la fois contribuer au développement de l'agriculture et avoir un impact significatif sur la vitalité et l'occupation de certains territoires, particulièrement dans les régions périphériques.

Enfin, la vitalité du territoire côtier du Québec dépend, dans une certaine mesure, de la contribution des activités de pêche et d'aquaculture commerciales au dynamisme régional. D'une part, l'accès à la ressource est un enjeu constant qui a un impact direct sur le niveau d'exploitation des entreprises de pêche et, par conséquent, sur le niveau d'activité économique dans les régions maritimes. D'autre part, le développement de la mariculture ne peut se faire que d'une façon structurée, qui favorise une cohabitation harmonieuse avec les autres utilisateurs des milieux marin et côtier.

DES PISTES D'ACTION

La zone agricole représente un patrimoine collectif dont la préservation doit être proclamée haut et fort par la Politique de souveraineté alimentaire, tant pour assurer la sécurité alimentaire du Québec que pour maintenir une économie régionale forte. La meilleure façon de s'en assurer est certainement d'en faire le bon usage et de l'utiliser selon son plein potentiel.

Les défis posés au regard de l'occupation dynamique du territoire incitent le gouvernement à mettre l'accent sur trois objectifs stratégiques. Ainsi, des pistes d'action sont privilégiées, d'une part, pour protéger les terres agricoles et faire en sorte qu'elles soient le plus possible la propriété de ceux qui les mettent en valeur et, d'autre part, pour encourager une exploitation optimale et durable des ressources que requièrent les activités du secteur bioalimentaire.

■ GARANTIR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

■ ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES TERRES AGRICOLES AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET À LA RELÈVE

■ FAVORISER UNE UTILISATION OPTIMALE ET DURABLE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES

Pour ce faire, une série de moyens législatifs et économiques seront mis en avant afin de créer un contexte favorable. Des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et à la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (LATANR) seront apportées. Cette modernisation du cadre légal est notamment envisagée dans la perspective de laisser plus de place à une diversité de modèles d'entreprises agricoles. De plus, il apparaît primordial de se doter de nouveaux moyens ou mécanismes qui assureront une plus grande transparence et une plus grande qualité de l'information à l'égard de la propriété et des transactions dont peuvent être l'objet les terres agricoles.

Enfin, le PDZA s'avère un outil efficace sur lequel il faut pouvoir compter pour rassembler les acteurs municipaux et locaux autour d'une vision concertée qui est propice à la mise en valeur et au développement de l'agriculture. La mise en œuvre de manière étendue d'un tel plan favorisera indéniablement une utilisation optimale et durable du territoire agricole.

3.4 AXE TROISIÈME – LA VALORISATION DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU SECTEUR

L'économie québécoise a besoin de la contribution de toutes ses industries pour prospérer et il ne fait aucun doute que le secteur bioalimentaire dispose de nombreux atouts pour participer à la création de richesse et d'emplois au Québec.

Dans ce contexte, la Politique de souveraineté alimentaire vise à créer, pour le secteur, des conditions favorables au développement de son plein potentiel économique. Les entreprises doivent pouvoir évoluer dans un environnement d'affaires stable, axé sur l'innovation et la croissance. En outre, le secteur et les entreprises, peu importe leur place au sein de la filière, pourront tirer avantage d'une dynamique de développement qui mise sur la concertation, la collaboration et les partenariats.

Le défi pour le secteur

S'il est un défi d'envergure, pour l'industrie bioalimentaire québécoise comme pour tout autre secteur, c'est bien celui de la compétitivité. C'est une réalité à laquelle sont confrontées toutes les entreprises bioalimentaires, quelle qu'en soit la taille. La compétitivité reflète en quelque sorte leur capacité à occuper une position enviable sur un marché, à plus forte raison sur le marché québécois, et à y prospérer.

Pour ce faire, les entreprises bioalimentaires doivent posséder une excellente capacité de gestion et adopter des pratiques et des technologies d'avant-garde utilisées par les meilleurs. C'est également grâce à des investissements appropriés qu'elles peuvent s'adapter, accroître leur productivité et ainsi acheminer

sur les marchés des aliments et des produits alimentaires qui répondent aux exigences des consommateurs.

Le souci d'innovation est tout aussi primordial. Les entreprises, tout comme le secteur dans son ensemble, doivent faire de l'innovation une constante préoccupation, l'intégrer dans leur vision d'avenir et y consacrer les ressources nécessaires. En outre, la capacité à réunir un savoir-faire suffisant et à mettre en valeur les compétences de leur personnel s'avère tout aussi déterminante. Il devient ainsi possible d'introduire des modes de production ou des procédés de fabrication novateurs, de diversifier les productions, de créer de nouveaux produits et même de mettre en avant de nouveaux modes de commercialisation et de partenariat entre les maillons de la chaîne bioalimentaire.

Parallèlement, une filière compétitive doit pouvoir saisir les occasions et s'adapter aux attentes de celui qui, en bout de ligne, achète les produits, soit le consommateur. Pour y arriver, elle doit être en mesure de réagir rapidement aux signaux des marchés, faire preuve de créativité et développer des partenariats sur la base de chaînes de valeur. Le succès dépend à la fois de la bonne performance de chacune des entreprises et de la capacité des acteurs d'une même filière à se concerter et à collaborer ensemble à la poursuite du même objectif : satisfaire le consommateur. Le défi de l'industrie est de réunir les conditions permettant de développer une dynamique d'affaires favorisant une plus grande complicité entre tous les maillons.

Un autre défi auquel est confronté le secteur est celui de la rareté de la main-d'œuvre. Non seulement le recrutement constitue un défi en soi, mais il est accentué par le besoin grandissant d'un personnel bien formé. Les problèmes de recrutement de travailleurs saisonniers deviennent aussi plus aigus et poussent les producteurs et certains transformateurs à faire de plus en plus appel à de la main-d'œuvre étrangère. Les entreprises du domaine de la restauration doivent aussi faire preuve d'imagination pour combler leurs besoins.

De plus, les entreprises du secteur bioalimentaire sont en concurrence avec les autres secteurs de l'économie québécoise, qui puisent tous dans un même bassin de main-d'œuvre. Dans ce contexte, l'atteinte et le maintien d'une bonne productivité deviennent essentiels pour offrir des conditions de travail et une rémunération concurrentielles, deux facteurs déterminants en matière d'attraction et de rétention de main-d'œuvre. Il importe également que les entreprises misent sur la formation permettant d'améliorer les compétences de leur personnel en cours d'emploi. Ces compétences deviennent indispensables pour satisfaire les exigences relatives à la technicité et à la spécialisation des tâches. Enfin, plusieurs sont d'avis que l'image projetée du secteur bioalimentaire doit être améliorée, qu'il s'agit d'une des conditions permettant d'attirer les jeunes dans les établissements d'enseignement et les champs de formation qui mènent à une carrière dans le bioalimentaire.

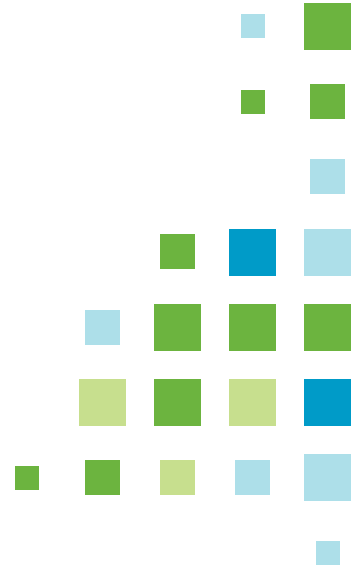
Le défi de la Politique de souveraineté alimentaire

Si le principal défi pour le secteur est de continuellement s'adapter à un contexte en perpétuelle évolution, celui des gouvernements consiste à réunir les conditions nécessaires pour créer un climat qui, d'une part, soit propice à la bonne conduite des affaires et qui, d'autre part, soit stimulant et mobilisateur pour l'essor de l'industrie. En outre, ce climat doit assurer les entrepreneurs que l'action gouvernementale est cohérente et exempte de surprises.

Il importe donc de créer une dynamique favorable aux échanges dans les différents secteurs, dans le but d'améliorer la concertation entre les acteurs, de permettre aux décideurs d'aborder ensemble de véritables enjeux et de trouver des solutions communes. Il s'agit d'implanter une culture d'affaires facilitant l'élaboration d'une vision de développement partagée et l'établissement de partenariats sur la base de projets concrets et structurants pour un secteur de production.

Le gouvernement doit encourager l'adoption de stratégies qui peuvent avoir une influence directe sur la rentabilité et la viabilité des entreprises. À cet égard, les approches s'appuyant sur un solide diagnostic sont les plus porteuses pour offrir aux entreprises des services-conseils et un soutien adaptés leur permettant de rétablir leur situation, de diversifier leurs productions ou leurs activités et d'améliorer leur rentabilité. Parfois, les perspectives de réalisation des projets porteurs débordent du cadre d'une seule entreprise. Ces projets requièrent plutôt la création de partenariats, la création de chaînes de valeur et, parfois même, l'engagement de la filière tout entière pour se concrétiser.





Le secteur bioalimentaire québécois doit pouvoir compter sur une industrie de la transformation alimentaire dynamique et innovante pour prospérer au cours des prochaines années. Cette industrie est constituée en bonne partie d'entreprises de taille relativement petite, des PME, qui ne disposent pas nécessairement de toutes les ressources et de l'expertise nécessaires pour appuyer leur croissance. Les besoins sont variables suivant leur taille, leur emplacement, la nature de leurs produits et le marché à desservir. En outre, certains de ces besoins sont particuliers au domaine alimentaire, d'autres non. En ce sens, le défi de la Politique est de mettre en œuvre les moyens appropriés pour appuyer le plus efficacement les projets de développement et d'investissements générateurs d'activité économique et de mise en valeur du dynamisme régional.

En raison des sommes importantes qui y sont dévolues, le soutien apporté à la gestion des risques en agriculture nécessite une attention particulière, tant de la part des producteurs que du gouvernement. Ce dernier a toujours appuyé les producteurs agricoles en ce domaine et cet engagement leur est acquis; la présence de l'État s'avère essentielle au maintien et au développement d'une agriculture empreinte de nordicité comme c'est le cas au Québec. La complexité grandissante du cadre de gestion des entreprises du secteur bioalimentaire, tout comme les impondérables du marché, milite en faveur de l'adoption de stratégies de gestion des risques intégrant des outils de plus en plus adaptés. Le soutien de l'État doit aller en ce sens; il doit privilégier des modes d'intervention qui offrent les meilleurs résultats et combinent les objectifs de stabilisation et de développement.

L'avenir du secteur dépend aussi fortement de sa capacité à intéresser une relève. Le Québec a un préjugé favorable à l'endroit de la relève agricole. En fait, les différentes mesures mises en place pour favoriser l'établissement de jeunes dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et pour valoriser la formation de la relève sont parmi les plus originales et les plus généreuses qui soient. Ces mesures et un accompagnement conséquent doivent être les plus efficaces possible, car la présence d'une relève abondante, jeune, formée et compétente est indispensable pour que le Québec puisse compter sur un secteur d'activité moderne et encore plus diversifié. Le secteur de la transformation alimentaire, qui compte plusieurs grandes entreprises et un large tissu de PME, de même que celui de la restauration, qui est une vitrine incontournable pour les aliments du Québec, doivent également pouvoir compter sur une telle relève pour mettre en valeur nos produits alimentaires.

Enfin, plusieurs stratégies et outils sont mis en place par le gouvernement pour appuyer le développement économique, que ce soit à l'échelle d'une entreprise ou d'un secteur. Entre autres, il dispose d'un ensemble de politiques et de stratégies horizontales dans des domaines clés tels que la main-d'oeuvre et la formation, la recherche et l'innovation, le développement industriel ainsi que le commerce extérieur. À ces leviers déjà importants, dont le secteur bioalimentaire doit pouvoir bénéficier, s'ajoutent ceux s'y adressant de manière particulière. Dans un premier temps, il faut veiller à ce que l'ensemble de ces mesures soient suffisamment flexibles et adaptées aux particularités du secteur. Dans un second temps, il importe d'aider les entreprises et les regroupements du secteur pour qu'ils tirent le meilleur parti de l'ensemble de ces leviers afin de mener à bien leurs projets.

DES PISTES D'ACTION

La Politique de souveraineté alimentaire revêt une dimension économique majeure. Elle a pour ambition d'implanter un cadre de développement favorable à la croissance d'un secteur pérenne, qui valorise pleinement son potentiel et participe activement à la prospérité du Québec et de ses régions.

Au regard des défis posés précédemment, la Politique de souveraineté alimentaire comporte trois objectifs stratégiques déterminants. Ainsi, elle vise à donner davantage de souplesse et de flexibilité aux programmes destinés aux producteurs agricoles et aux pêcheurs, et à faciliter l'adaptation de leur entreprise, tout en ayant le souci d'optimiser les retombées des aides consenties. Elle incite aussi le gouvernement à prendre des engagements afin d'assurer l'environnement le plus stable et stimulant possible sur le plan de l'investissement, de l'innovation et de l'attrait du secteur pour les jeunes.

- **APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES DIVERSES FILIÈRES DU BIOALIMENTAIRE**
- **ASSURER UNE PLUS GRANDE STABILITÉ DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES**
- **RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DU SECTEUR EN TIRANT PARTI DES LEVIERS GOUVERNEMENTAUX**

L'enjeu de la relève s'avère déterminant pour tous les maillons du secteur. Une politique forte est le gage d'un avenir prospère pour tous les entrepreneurs et particulièrement pour les jeunes. D'une part, il faut intéresser les jeunes à faire carrière dans le secteur et les accompagner dans leur cheminement, puis leur donner le coup de pouce dont ils ont besoin pour démarrer leur entreprise ou permettre un transfert d'entreprise sur des bases solides. À cet égard, le Québec dispose d'un vaste réseau d'établissements d'enseignement, allant du secondaire jusqu'aux universités, en passant par les collèges et l'Institut de technologie agroalimentaire. Leur rôle est primordial pour favoriser l'entrée de personnes formées et compétentes dans le secteur bioalimentaire. D'autre part, il importe d'améliorer l'accès à la profession et au secteur, notamment en misant sur une meilleure utilisation des programmes en place. Enfin, un appui à des projets de diversification permet d'offrir de nouvelles possibilités pour la relève, tant dans les domaines de la production que de la transformation alimentaire.

De manière à bâtir une dynamique de développement fondée sur des filières compétitives, la Politique favorise l'émergence de chaînes de valeur novatrices et performantes, allant du producteur ou du pêcheur jusqu'à l'assiette du consommateur. La coordination entre tous les maillons, par secteur de production, doit être facilitée. Il importe aussi de s'assurer que l'encadrement législatif favorise l'essor de l'ensemble des productions concernées. Enfin, la Politique encourage l'élaboration de plans sectoriels de développement réalisés sur une base d'affaires. Ainsi, la mise en œuvre de projets qui sont à la fois structurants pour les secteurs et rentables pour les entreprises bénéficiera d'un appui du gouvernement.

La Politique se positionne en faveur de la gestion de l'offre, un système défini pour satisfaire les besoins du marché canadien et qui est bien présent au Québec. En effet, ce système a un impact direct et important sur les performances économiques des entreprises des secteurs laitier et avicole, et cela, peu importe leur taille, tant en production qu'en transformation. La gestion de l'offre a prouvé son efficacité au cours des dernières années et a permis d'offrir une stabilité financière aux entreprises agricoles de même qu'aux entreprises de transformation. Que ce soit pour assurer un revenu adéquat aux producteurs, un approvisionnement stable aux transformateurs et des produits de très haute qualité aux consommateurs, il faut soutenir la gestion de l'offre et favoriser son amélioration.

Par ailleurs, les projets des entreprises de transformation alimentaire doivent profiter au maximum des leviers financiers que le gouvernement rend accessibles à l'ensemble du secteur manufacturier. De façon à stimuler encore davantage les investissements, notamment parmi les PME et dans les secteurs innovants, des outils financiers améliorés prenant en compte les particularités de la transformation alimentaire peuvent s'avérer déterminants pour la réalisation de projets de développement.

Enfin, comme la vision économique du gouvernement le fait à l'égard de l'ensemble de l'activité économique du Québec, la Politique de souveraineté alimentaire mise sur l'innovation pour appuyer les entreprises du secteur bioalimentaire qui, individuellement ou collectivement, sont déterminées à améliorer leur compétitivité et à développer la valeur ajoutée de leurs produits. Entre autres, le développement et l'introduction de nouvelles technologies peuvent favoriser la consolidation dans certains secteurs et ainsi améliorer les perspectives d'avenir.



**LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE RÉPOND AUX
BESOINS DU PRÉSENT
SANS COMPROMETTRE
LA CAPACITÉ DES
GÉNÉRATIONS FUTURES
À RÉPONDRE AUX LEURS**



3.5 AXE QUATRIÈME – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. [1] s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». De par les liens étroits entre ses activités économiques, les milieux naturels, l'occupation du territoire et les communautés, le secteur bioalimentaire est fortement interpellé par les trois dimensions du développement durable.

L'enjeu du développement durable pour le secteur consiste ainsi à faire en sorte que le développement économique des différents maillons de la filière bioalimentaire se conjugue avec la protection et l'amélioration constante de l'environnement ainsi qu'avec la prise en compte des attentes de la société. Il fait appel à la responsabilité environnementale et sociale des entreprises.

De plus, les consommateurs sont de plus en plus conscients de l'impact de leurs gestes d'achat, notamment sur la qualité de l'environnement et sur leur santé. Ils veulent en savoir davantage sur les méthodes de production de leurs aliments. Certains consommateurs cherchent à adopter une alimentation dite « responsable » prenant en compte certaines considérations

éthiques, comme le bien-être animal, ou encore des préoccupations relatives à l'économie locale ou à la performance environnementale des modes de production.

La protection de l'environnement, qui figure parmi les principes fondamentaux du développement durable, constitue probablement un des enjeux qui obtiennent le plus large consensus au sein de la société québécoise et représente une préoccupation importante pour le développement du secteur bioalimentaire au Québec.

Le défi pour le secteur

Depuis plusieurs années, des efforts considérables sont consentis afin que les entreprises du secteur bioalimentaire adaptent leurs modes de production de manière à préserver les ressources et à répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs, et ce, tout en demeurant compétitives et en assurant leur viabilité. Ce virage amorcé vers le développement durable doit se poursuivre. Malgré les progrès accomplis, plusieurs défis doivent encore être relevés.

En matière de protection de l'environnement, la préservation de la qualité de l'eau, l'amélioration de la santé des sols, l'utilisation rationnelle des fertilisants et des pesticides, la conservation de la biodiversité ainsi que l'efficacité des procédés de transformation

sont autant de domaines où les progrès doivent se poursuivre. Les entreprises du secteur bioalimentaire ont à composer avec une réglementation exigeante. Cependant, outre le respect des normes réglementaires, elles peuvent aussi adopter des modes de production encore plus respectueux de l'environnement et contribuer à générer des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la société, tout en mettant sur les marchés des produits à valeur ajoutée.

Une bonne gestion environnementale a pour effet de favoriser une conservation des ressources nécessaires aux activités de production. Cela se répercute d'autant sur la qualité des rendements à long terme des entreprises bioalimentaires. De même, l'adoption de certaines pratiques peut offrir des perspectives de rétribution pour des biens et des services environnementaux qui sortent du cadre habituel des activités bioalimentaires. L'aménagement de haies brise-vent et de bandes riveraines élargies, la préservation de milieux humides, la protection de réserves d'eau municipale, la valorisation de paysages ou encore de berges sont autant d'exemples. Une meilleure connaissance des bénéfices monétaires permettrait d'en tirer un meilleur avantage, tant pour les producteurs que pour les communautés locales concernées.

Le secteur bioalimentaire peut se positionner par des produits distinctifs qui répondent aux demandes des acheteurs et des consommateurs. Plusieurs entreprises privilégient des modes de culture et d'élevage s'appuyant sur des considérations écologiques. Au Québec, depuis les années 2000, le nombre de celles ayant fait le choix de l'agriculture biologique, qui produisent, transforment et offrent des aliments certifiés biologiques, n'a cessé d'augmenter, passant de 325 à plus de 1 400. Les aliments biologiques satisfont les exigences d'une catégorie de plus en plus importante de consommateurs qui préfèrent ces produits pour des raisons de santé et de protection de l'environnement.

La promotion de l'avantage écologique des aliments du Québec par le développement d'un affichage « vert », telle l'empreinte carbone, apparaît comme une voie prometteuse. Le défi que représente l'atténuation des impacts des activités sur les changements climatiques pourrait aussi se transformer en occasions nouvelles offrant aux entreprises des avantages concurrentiels qu'elles auraient tout intérêt à saisir.

Le défi de la Politique de souveraineté alimentaire

Le gouvernement doit faire en sorte de concilier les attentes sociétales en matière de protection de l'environnement et la rentabilité économique du secteur bioalimentaire québécois. Il doit donc continuer à accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable et encourager l'adoption de pratiques de production durable tout au long de la filière bioalimentaire. La Politique de souveraineté alimentaire permettra d'appuyer les actions gouvernementales en ce sens.

Le Québec est l'un des États qui ont investi beaucoup en agro-environnement. Des mesures et des actions menées au cours des dernières années ont eu pour effet de réduire substantiellement les problématiques de pollution agricole et de favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. Le Québec a été à l'avant-garde en adoptant une réglementation sur la fertilisation des sols agricoles reposant sur une norme phosphore. Aujourd'hui, la quasi-totalité des entreprises agricoles assujetties à la production d'un plan agroenvironnemental de fertilisation présentent un bilan de phosphore équilibré.

Le recours à des instruments économiques contribuant à la protection de l'environnement, telle l'écoconditionnalité, permet aussi d'assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement durable. L'écoconditionnalité, définie comme la nécessité pour les entreprises profitant d'une aide financière de remplir certaines conditions environnementales pour bénéficier pleinement de l'aide gouvernementale, est un outil pouvant servir de levier pour inciter les entreprises à améliorer leur performance environnementale.

En réponse aux défis que représente l'atténuation des changements climatiques, il importe, d'une part, d'accompagner les entreprises du secteur bioalimentaire dans l'adoption de pratiques ayant pour effet de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, d'appuyer les initiatives favorisant l'adaptation du secteur à ces changements.

Par ailleurs, le secteur des achats institutionnels pour les aliments du Québec est méconnu et représente un défi important pour les entreprises québécoises qui souhaitent y commercialiser leurs produits. Comme de nombreuses institutions relèvent directement ou indirectement du gouvernement du Québec, il apparaît pertinent d'accompagner ces institutions et de les inciter à insérer davantage de spécifications de développement durable dans leurs critères d'appels d'offres publics, et ce, dans le respect des règles actuelles sur les accords de commerce.





DES PISTES D'ACTION

42

La Politique de souveraineté alimentaire vise à soutenir et à accompagner le secteur bioalimentaire sur la voie du développement durable.


Les défis posés par l'intégration du développement durable au sein du secteur incitent le gouvernement à privilégier trois objectifs stratégiques. Sur cette base, il s'engage à en faire un levier de développement du secteur et à ce que celui-ci se positionne favorablement à l'égard d'une gestion responsable des ressources.

- **APPUYER UN SECTEUR EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT**
- **AIDER LE SECTEUR À SE POSITIONNER SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **VALORISER L'AVANTAGE ÉCOLOGIQUE DES ALIMENTS DU QUÉBEC**

En matière environnementale, la Politique entend poursuivre l'accompagnement et favoriser l'adoption de bonnes pratiques par les entreprises agricoles et aquacoles, et par les entreprises de transformation alimentaire, afin qu'elles satisfassent davantage aux préoccupations de la population québécoise.

De même, par souci de cohérence avec la réglementation environnementale, le principe d'écoconditionnalité sera confirmé comme critère pour le versement d'une aide financière aux entreprises.

La réalité et les besoins en matière de développement durable incitent aussi le gouvernement à mettre en avant une nouvelle génération de mesures pour appuyer le secteur et les entreprises. Comme le milieu en a déjà exprimé le souhait, la Politique mise particulièrement sur un meilleur accompagnement des entreprises agricoles dans l'adoption de bonnes pratiques et de modes de production respectueux de l'environnement. Plusieurs pratiques agroenvironnementales reconnues peuvent en effet apporter une contribution appréciable au regard d'enjeux tels que les changements climatiques, la qualité de l'eau, la conservation des sols et la biodiversité, auxquels peuvent aussi s'ajouter des pratiques émergentes comme l'agroforesterie. De plus, comme les problématiques agronomiques et environnementales sont parfois particulières à certaines régions ou à certains territoires, il convient d'adapter l'aide afin d'appuyer de façon appropriée des projets sur une base régionale ou, par exemple, par bassin versant.



En matière de phytoprotection, la mise en œuvre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture a eu des effets positifs sur le plan de l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement. Il importe de poursuivre les actions en ce sens.

Le gouvernement continuera à appuyer les entreprises piscicoles, afin de réduire leurs rejets de phosphore dans les cours d'eau, en poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ). Par ailleurs, la mise en place d'un plan d'action pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales permettra notamment d'appuyer des initiatives de pêche durable dans le secteur de la capture.

De plus, il importe d'appuyer les entreprises de transformation dans le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée et la valorisation des coproduits. Ces entreprises pourront ainsi se démarquer sur les marchés, améliorer leur performance environnementale et augmenter leurs revenus, tout en s'adaptant aux nouvelles tendances de consommation et exigences du marché.

La Politique de souveraineté alimentaire est aussi l'occasion d'aller encore plus loin en ce qui concerne le développement durable. Elle encourage le développement de produits distinctifs sachant répondre aux demandes de consommateurs de plus en

plus sensibles à l'impact de leurs gestes d'achat sur l'environnement. Notamment, la Politique appuie tant le secteur de la production que celui de la transformation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre des produits du Québec. Elle privilégie ainsi la promotion de l'avantage écologique des aliments du Québec par le développement et l'implantation de mécanismes de reconnaissance, notamment l'empreinte carbone des produits, qui est de plus en plus reconnue internationalement.

Pour certains secteurs, les coûts énergétiques sont à ce point importants qu'ils peuvent limiter, malgré un potentiel intéressant, la capacité concurrentielle d'entreprises efficaces ou même freiner les possibilités de développement d'une filière tout entière. Pourtant, le Québec dispose d'un avantage comparatif important au chapitre de la disponibilité d'énergie hydroélectrique. Il s'agit également d'une énergie propre, renouvelable et aux impacts environnementaux limités. Dans cette optique, il peut s'avérer intéressant d'explorer différentes possibilités pour améliorer l'accès à cette source d'énergie. Éventuellement, cela pourrait contribuer à réduire l'empreinte carbone des aliments produits au Québec.

Enfin, la Politique de souveraineté alimentaire entend participer à la démarche de développement durable de la société québécoise en favorisant l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achat d'aliments par les institutions publiques.



MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La Politique de souveraineté alimentaire est de portée gouvernementale. Ainsi, tous les ministères et organismes ayant à intervenir auprès du secteur bioalimentaire y sont associés. Elle mise notamment sur un maximum de cohésion dans l'action gouvernementale auprès de ce secteur.

La Politique repose également sur l'implication des partenaires du secteur dans sa mise en œuvre. Le gouvernement valorise la concertation dans l'établissement d'actions à mettre en priorité et s'attend à une participation des principales organisations concernées à la réalisation de ces actions.

À cet effet, les mécanismes et outils présentés ci-après sont mis en place pour permettre une mise en œuvre réussie de la Politique.

4.1 LA CRÉATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PARTENAIRES DU BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

De manière à associer les acteurs du milieu à la mise en œuvre de cette politique, la Table de concertation des partenaires du bioalimentaire québécois est formée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Cette table réunit les hauts dirigeants des principales organisations représentatives des différents maillons du secteur bioalimentaire et des partenaires concernés de la société québécoise. Le ministre nomme les personnes qui participent à la Table; il est aussi celui qui en préside les travaux.

Le mandat de la Table consiste à apporter un éclairage au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au gouvernement sur la définition et la mise en œuvre de la Politique de souveraineté alimentaire ainsi que sur différentes questions d'intérêt concernant le développement du secteur bioalimentaire. Ses travaux portent sur des thèmes et des points d'intérêt communs, qui sont de nature à favoriser l'atteinte des grands objectifs de la Politique de souveraineté alimentaire. Elle est aussi un forum privilégié pour valider et mettre en priorité les actions à mener en partenariat. Elle participe également à la définition d'indicateurs clés qui permettront de suivre l'évolution des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique.

Plus formellement, son mandat consiste à :

- Agir comme groupe d'échanges et de suivi pour l'avancement des actions convenues dans le cadre de la Politique;
- Développer une compréhension partagée des enjeux, des défis, des problématiques et des besoins du secteur et, sur cette base, apporter un éclairage au ministre sur les actions, mesures ou plans d'action en place ou à mettre en œuvre;
- Élaborer et mettre en avant toute action commune et structurante qui est de nature à favoriser la mise en œuvre de la Politique;
- Participer à l'actualisation de la Politique.

La Table se réunit à la demande du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

4.2 LES ACTIONS PRIORITAIRES, LES INDICATEURS ET LE PROCESSUS D'ACTUALISATION

La mise en œuvre de la Politique de souveraineté alimentaire s'appuie d'abord sur une série d'actions prioritaires établies à partir des pistes d'action relatives à chacun de ses quatre axes. Celles-ci se concentrent sur des enjeux appelant au consensus et permettant de passer rapidement à l'action.

Les travaux de la Table permettent de convenir des actions prioritaires à mettre en avant, parmi les pistes d'action de la Politique et les propositions des partenaires. On y trouve à la fois des actions dont la réalisation est menée par le gouvernement, par des partenaires du secteur ou en collaboration.

Les ministères et les organismes du gouvernement concernés par la Politique sont associés à la mise en œuvre des pistes d'action sur la base de collaborations interministérielles, dont la coordination est assurée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour suivre l'évolution du secteur bioalimentaire en fonction des objectifs de la Politique, des indicateurs sont mis en place et permettent d'avoir un portrait des progrès réalisés. En outre, à partir d'une sélection d'indicateurs clés, la performance du secteur est mesurée dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire à travers ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour s'assurer que la Politique de souveraineté alimentaire soit adaptée aux défis et aux besoins du secteur bioalimentaire québécois ainsi qu'aux attentes de la société québécoise à son égard, un processus d'actualisation périodique est mis en place par le gouvernement. L'expertise des participants de la Table est notamment mise à profit pour contribuer aux réflexions sur le secteur et permettre à la Politique d'évoluer.

La coordination et la mise en œuvre de la Politique de souveraineté alimentaire sont assurées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

4.3 LES OUTILS DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre de la Politique de souveraineté alimentaire et des actions prioritaires convenues avec les partenaires du secteur s'appuie sur des outils qui sont de nature financière, professionnelle ou législative. Ces outils sont de responsabilités différentes, c'est-à-dire qu'ils relèvent du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou encore d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec.

La Politique met à contribution les ressources et moyens dont disposent le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que les organismes sous la responsabilité du ministre, c'est-à-dire La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.

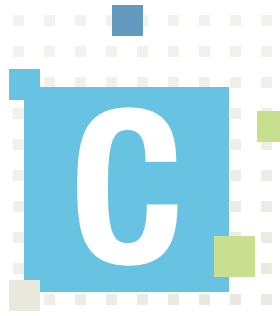
La Politique prend également appui sur les leviers gouvernementaux destinés à stimuler et à soutenir le développement du Québec. À ce titre, la vision économique du gouvernement prévoit la mise en place d'outils pour appuyer les initiatives émanant des différents secteurs de l'économie. C'est notamment le cas dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre, de la recherche et de l'innovation, du développement industriel ainsi que du commerce extérieur. Il s'agit de politiques, de stratégies et de mesures dont les entreprises et organisations du secteur bioalimentaire doivent pouvoir bénéficier.

Enfin, l'engagement demandé aux partenaires du secteur dans la réalisation des pistes d'action figure parmi les outils de la Politique. Certaines actions sont essentiellement prises en charge par le secteur; d'autres se réalisent en partenariat et nécessitent une participation du milieu et du gouvernement. Pour une bonne part, les sommes provenant des outils gouvernementaux sont engagées en priorité dans des mesures ou des initiatives sur la base d'une participation des bénéficiaires ou d'un partenariat avec le milieu.





**LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE
FAÇONNE L'IDENTITÉ DU QUÉBEC
ET FAIT PARTIE DE SA RICHESSE**



CONCLUSION

Le secteur bioalimentaire façonne l'identité du Québec et fait partie de sa richesse. Il contribue à nourrir la population du Québec à partir d'aliments de la plus grande qualité qui soit. Il rayonne sur les marchés étrangers par la spécificité de ses produits. Ce secteur est plus qu'une activité essentielle à la prospérité économique du Québec; il est intimement lié à la manière d'occuper le territoire et de développer chacune des régions. Aujourd'hui, compte tenu des défis à relever, la société québécoise et le secteur bioalimentaire ont besoin d'une vision d'avenir.

Avec cette première politique de souveraineté alimentaire, le gouvernement du Québec convie tous les partenaires concernés à travailler ensemble à l'atteinte d'objectifs rassembleurs, afin de jeter les bases du Québec bioalimentaire des prochaines années.

Sa mise en œuvre passe par des actions prioritaires, convenues en concertation et déployées progressivement. Elle repose en outre sur l'engagement mutuel de chacun des partenaires et sur la volonté de tous de participer à la création de richesse de la société québécoise, aujourd'hui et pour les générations suivantes.

Le gouvernement du Québec a confiance en son secteur bioalimentaire. C'est pourquoi il entend y mettre tous les efforts, de concert avec ses partenaires, pour assurer son plein essor dans une perspective de développement durable. Le succès obtenu par la Politique bénéficiera à tous : les agriculteurs, les pêcheurs, les transformateurs, les distributeurs, les détaillants, les restaurateurs et ultimement les Québécois, qui ont de plus en plus le goût des produits d'ici.

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3037

Télécopieur : 418 380-2142

Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Conception graphique

Brad

Photographies

Éric Labonté

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Commission de protection du territoire agricole

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-67753-6 (imprimé)

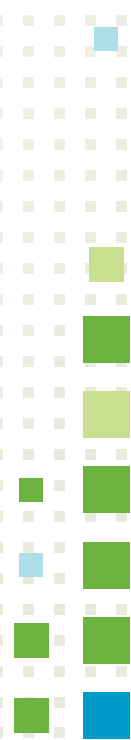
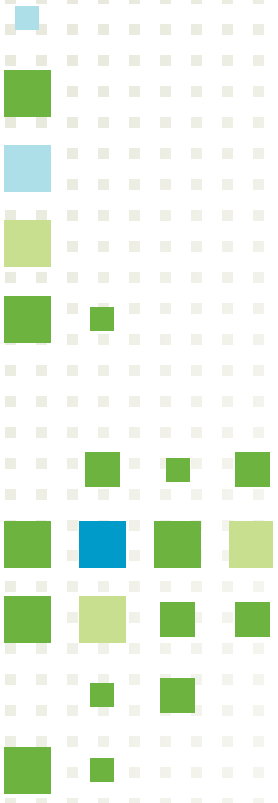
ISBN 978-2-550-67754-3 (PDF)

Imprimé sur du Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation



100 %





13-0035